

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRÊTÉ DU MAIRE
AR 2023.06.27/718



Thème : TAXIS

Objet : Autorisation de stationnement d'un taxi appartenant à Monsieur Damien FERRERO, gérant de la société ABCD Taxi, dont le numéro d'ordre est le N° 22.

Le Maire de la commune de Briançon (Hautes-Alpes),

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret N°86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu les articles L 3121-1 et suivants, L 3124-1 et suivants du Code des Transports ;

Vu le décret N°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi N°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitation de taxi ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2015-075-0008 du 16 mars 2015, réglementant la profession de conducteur de taxis et de voitures de petite remise dans le département des Hautes-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2010-97-1 du 7 avril 2010 et N°2010-252-1 du 9 septembre 2010 ;

Vu l'arrêté municipal du 15 février 1995 réglementant la circulation et le stationnement des taxis dans la commune ;

Vu l'autorisation de stationnement de taxi pour le véhicule immatriculé FK-761-YH en date du 25 octobre 2019 ;

Considérant le changement de véhicule signalé par Monsieur Damien FERRERO, gérant de la société ABCD Taxi en date du 20 juin 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Damien FERRERO, gérant de la société ABCD Taxi, né à Briançon le 07 août 1975, domicilié 118 rue des Chapelets, est autorisé à faire stationner un taxi immatriculé GL-135-BE de marque Volvo, à compter du 30 juin 2023 sur la ville de Briançon aux emplacements prévus à cet effet, en attente de clientèle, dans le respect des règles fixées par les textes susvisés.

Article 2 : Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté AG 2019.10.25/078.

Article 3 : Le numéro d'ordre affecté à ce véhicule reste le N°22.

Article 4 : Monsieur le Maire de Briançon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Briançon.

Fait à Briançon, le 30 JUIN 2023

Le Maire,



Arnaud MURGIA

Transmis le 03 JUL. 2023

Affiché le 03 JUL. 2023

Notifié le 03 JUL. 2023